

INFORMATION AUX PARENTS

Lycéens et étudiants CPGE

HEBERGEMENT ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Les tarifs 2025 sont publiés sur le site internet du lycée / onglet l'établissement / intendance / hébergement et restauration / les échéanciers de prélèvement Lycée et CPGE

L'internat comprend la nuit + le petit déjeuner + le déjeuner + le dîner L'internat-externé comprend le petit déjeuner + le déjeuner + le dîner La demi-pension comprend le déjeuner du lundi au vendredi, mercredi inclus

<u>Les frais de demi-pension et de pension sont forfaitaires. Ils ne sont donc pas susceptibles de</u> varier en fonction du nombre de repas pris par l'élève.

L'admission à une qualité porte sur l'année scolaire complète.

Pour rappel le découpage des trimestres est le suivant :

- septembre décembre = 1^{er} trimestre
- janvier mars constitue = 2nd trimestre
- avril début juillet = 3^{ème} trimestre

Des changements de régime peuvent intervenir sur demande écrite à :

- chaque fin de trimestre : avant mi-décembre pour le deuxième trimestre et avant mimars pour le troisième trimestre
- ou dans les 10 premiers jours de chaque trimestre.

Les élèves externes disposent également de la possibilité d'accéder au restaurant scolaire « repas au ticket » **uniquement pour le déjeuner** au prix de 3,64€ (prix au 1^{er} janvier 2025) **sous réserve d'avoir préalablement approvisionné leur compte**.

AUCUN SOLDE NEGATIF NE SERA AUTORISE et l'accès au self ne sera pas possible.

ATTENTION PAS DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE TRIMESTRE
JANVIER-MARS DU FAIT D'UN CHANGEMENT DE LOGICIEL COMPTABLE,
MERCI DE PAYER A RECEPTION DE LA FACTURE QUI SERA EDITEE EN
FEVRIER OU SINON DE PREVOIR UN PAIEMENT EN 3 FOIS EN CB,
VIREMENT, ESPECES, CHEQUE, OU TELEPAIEMENT

Comment payer vos frais de restauration et d'internat?

- > par <u>carte bancaire</u> auprès du service d'intendance du lycée,
- par <u>prélèvement automatique</u> effectué par le lycée Camille Guérin selon l'échéancier joint (sur le site internet), pour les **élèves non boursiers uniquement**,
 - La demande est à faire en complétant le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA ci-joint (joindre le RIB à la demande dûment remplie et signée), la demande de prélèvement est valable durant toute la scolarité de l'élève
 - ATTENTION PAS DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE TRIMESTRE JANVIER-MARS DU FAIT D'UN CHANGEMENT DE LOGICIEL COMPTABLE, MERCI DE PAYER A RECEPTION DE LA FACTURE QUI SERA EDITEE EN FEVRIER OU SINON DE PREVOIR UN PAIEMENT EN 3 FOIS EN CB, VIREMENT, ESPECES, CHEQUE, OU TELEPAIEMENT
- par <u>chèque bancaire</u> à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Camille Guérin dès réception de l'avis de paiement,
- par <u>virement bancaire</u> au compte de l'établissement lycée Camille Guérin (à votre initiative) IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0311 932 BIC : TRPUFRP1
- par <u>paiement sécurisé en ligne</u> 24 h/24 en vous connectant sur www://lyc-camilleguerin.fr, menu « l'établissement » rubrique « intendance Hébergement et restauration »,
- ou bien en espèces directement à la caisse de l'agence comptable (un reçu vous sera remis),

Quels que soient la qualité de l'élève et le moyen de paiement choisi, vous devrez obligatoirement joindre un RIB au dossier d'inscription.